

DÉLIBÉRATIONS

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION du Conseil Municipal

de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Gérard BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 22

Présents : M. Gérard BRUNEL, M. Luc MAUREL, Mme Dominique POUDEVIGNE, Mme Nicole GRAZIOSO, M. Bernard MAZEL, Mme Zaheya DIAS TOMADA, M. Jean-Pierre CAMPANA, Mme Sandrine BANAL, Mme Corinne COBOS, M. Guy GINER LACROIX, M. Christophe CUFFY, Mme Noëlle LASALLE, M. Cédric ROECKEL, Mme Catherine CHALIER-BRUNEL, M. Emmanuel DUPIN, M. Benoît JOUANDON, Mme Emeline SEBERT, M. Etienne HAYEM.

Absents : M. Christophe LACROIX excusé, Mme Séverine LEBAS excusée a donné pouvoir à M. Luc MAUREL, Mme Sandra PICHOT excusée a donné pouvoir à Mme Zaheya DIAS TOMADA, M. Michel ARJO excusé a donné pouvoir à Mme Catherine CHALIER-BRUNEL, Mme Emmanuelle BETEILLE excusée a donné pouvoir à M. Emmanuel DUPIN.

Secrétaire de Séance : M. Luc MAUREL

N° 46/2020 : AVENANT N°1 PORTANT RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE CHASSE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose :

Le Département de l'Hérault, propriétaire des terrains objet de la convention de chasse signée le 18/07/2017 propose à la commune de procéder au renouvellement de ladite convention entrée en vigueur pour les saisons de chasse 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Le Maire présente la convention consentie et l'avenant n°1.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (1 abstention) des membres présents ou représentés de :

- L'autoriser à signer l'avenant n°1 portant reconduction de la convention de chasse avec le Département de l'Hérault signée le 18/07/2017 pour la saison de chasse 2020/2021.
- L'autoriser à signer tout document relatif à cette décision.
- Dire que l'avenant est annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Gérard BRUNEL

